



Le PDC renforce l'assurance-maternité cantonale

DROITS SOCIAUX • *Les démocrates-chrétiens font passer un amendement visant à soutenir davantage les mères sans activité lucrative.*



Dans les rangs PDC de la Constituante, on pense que le travail des mères au foyer doit enfin être reconnu.

CHRISTOPHE BOSSET

constituante
verfassungsrat

KESSAVA PACKIRY

Le groupe PDC de la Constituante appuie pleinement l'idée d'une assurance-maternité cantonale. Mais il veut plus que ce qui est proposé dans l'avant-projet de la Constitution. Jeudi, il a réussi à faire passer son amendement: offrir aux mères sans activité lucrative, pendant 14 semaines au moins, des prestations «équivalent au montant de base du minimum vital». Cette proposition l'a emporté par 92 voix contre 24.

Que représente ce montant? Environ 3000 francs pour 14 semaines, précise Claude Schenker (Fribourg). «Ce n'est pas mirobolant, mais c'est réaliste». Gabrielle Bourguet (Granges) insiste: «Nous pensons que le travail de ces mères au foyer doit enfin être reconnu».

LES RADICAUX SIMPLIFIENT

Les radicaux ne semblent pas de cet avis. Jeudi, ils ont proposé que l'article traitant de la maternité soit réduit à sa plus simple expression, en attendant une solution fédérale. «Cette loi est en bonne voie de réalisation», a rappelé Dominique Virdis Yerly (Marly). Mais l'amendement radical abroge l'alinéa portant sur

l'adoption (placé sur pied d'égalité avec la naissance). Et annule l'allocation de maternité pour mères sans activité lucrative.

C'EST L'AFFAIRE DE LA LOI

Les groupes ont rappelé que, même si un projet est sur une bonne voie au niveau fédéral, il reste toujours une part d'incertitude. «Soyons donc prudents et n'oublions pas d'inscrire cette assurance-maternité cantonale dans notre Constitution. Ce sera aussi un signal clair lancé par les Fribourgeois», note Mélanie Maillard (cit, Porsel). Et d'apporter le soutien de son groupe à l'amendement PDC, tout comme va le faire l'UDC. Idem pour les socialistes – qui auraient cependant souhaité

voir la période de 14 semaines passer à 16; mais cette proposition échouera lors des votes.

Rapporteur de la commission, Adolphe Gremaud (ouv, Villars-sur-Glâne) a aussi des craintes: «Les radicaux disent qu'il y a 99% de chance que la loi fédérale soit adoptée. Mais il reste toujours 1% pour que ça ne marche pas.» Enfin, le PCS, par la voix de Peter Jaeggi (Schmitten), fait savoir que l'avant-projet est une solution tout à fait progressiste, et qu'il ne suit pas l'amendement PDC: «Fixer des montants est l'affaire de la loi.»

Au vote, le PDC va facilement l'emporter sur l'avant-projet, balayant au passage la proposition radicale (87 contre 25). KP

Le Bureau de l'égalité sauvé Un enfant, des prestations

L'inscription dans la Constitution de l'article stipulant que l'Etat «institue un Bureau pour la promotion de la famille, de la jeunesse et de l'égalité entre les femmes et les hommes» ne va pas de soi. Jeudi après midi, les constituants ont bataillé ferme sur cet article combattu par les radicaux. C'était pourtant le dernier point d'un long ordre du jour...

Pour quelle raison le PRD peut-il bien vouloir biffer cet article? Katharina Hürlimann (Chiètres) estime – l'argument revient souvent chez les radicaux, désireux d'établir un texte le plus concis possible – qu'il n'a pas sa place dans la Constitution.

RÉGULIÈREMENT MENACÉ

Si ce bureau se justifie pleinement, précise la Lacoise, il existe déjà suffisamment de mandats constitutionnels à d'autres articles. Là, on va trop loin. «La cause est noble, mais déjà acquise par nos votes», assure Denis Boivin (Fribourg). Les activités de ce bureau seraient, selon lui, déjà intégrées aux tâches de l'Etat. «Pourquoi institutionnaliser cette unité administrative-là et pas les 85 autres?», demande le radical qui a fait ses comptes.

Parce que le bureau est régulièrement menacé au Grand Conseil lorsque, tous les cinq ans, le décret qui lui garantit son existence est rediscuté, répond du tac au tac Placide Meyer (dc, Bulle). Et menacé par qui? Les radicaux! «Deux fois en dix ans vous avez demandé sa suppression. Au moins êtes-vous logiques avec vous-mêmes!», lâche l'ancien député, un tigre dans son moteur.

Pas en manque d'arguments, Placide Meyer enfonce le clou: «S'il faut saluer ce qui a déjà été fait par le bureau, un immense travail reste à faire!» Il faut lui donner un statut définitif, assène Adolphe Gremaud (dc, Villars-sur-Glâne). La fin des discriminations de droit n'entraîne pas automatiquement celle des discriminations de fait, souligne Carmen Buchiller (ouv, La Tour-de-Trême).

Simple unité administrative, ce bureau? Que nenni! Il est un véritable organe de l'Etat, un outil indispensable à l'accomplissement de ses tâches, répond Erika Schnyder (s, Villars-sur-Glâne). A noter le ralliement à cette cause de la (pourtant) radicale Annelise Meyer pour le compte du groupe Di@logue-Femmes. Le bureau passe par 68 voix contre 31. JnG

L'Etat doit-il mettre en place un système d'allocations familiales, comme préconisé dans l'avant-projet, ou de prestations en faveur de chaque enfant, comme proposé par la commission? Par 102 voix contre 8, cette dernière l'emporte: «Prestations» est moins restrictif et colle mieux aux thèses retenues.

Mais c'est surtout l'amendement d'Alain Berset (s, Belfaux) qui a été discuté jeudi par la Constituante: il prévoit des prestations financières couvrant une part «substantielle» des frais d'éducation et d'entretien de chaque enfant. L'arrivée d'un nouveau-né est un phénomène précaire, estime le socialiste. L'Etat financerait au maximum le tiers du «coût» supplémentaire estimé entre 1300 et 1500 fr. par enfant. Ce serait le même montant pour tous. Favorable, Marie Garnier (cit, Fribourg) parle d'un outil à effet ciblé. Un moyen de «concrétiser nos déclarations d'intentions en faveur des familles», renchérit Françoise Ducrest (cit, Villars-sur-Glâne).

Et puis, fait remarquer Patrik Gruber (s, Guin), mieux vaut augmenter les allocations familiales que l'aide sociale. Il faut aussi y voir une «redistribution

intergénérationnelle», poursuit Marie Garnier. Philippe Wandelier (cs, Fribourg) clôt la leçon d'économie: cet argent repart *illico* dans la consommation.

COMME POUR LA VOITURE...

Au PDC, on est partagé. Il y a le oui massif de Placide Meyer (Bulle): «Il faut donner un signal au législateur.» Il y a le oui timide de Laurent Schneuwly (Magnezens): «A ce stade», on peut bien soutenir l'idée. Et puis il y a Joseph Eigenmann (dc, Corminboeuf). Pour lui, tout est question d'organisation.

L'Etat ne peut pas toujours aider, c'est aussi la responsabilité des géniteurs d'assurer à leur descendance de quoi s'épanouir: «Ne sommes-nous plus en mesure de subvenir à nous-mêmes?» Quand on achète une voiture, compare-t-il, il faut bien mettre de l'essence! L'homme craint la spirale à la hausse de la fiscalité (autant que celle du prix à la pompe, semble-t-il).

Il y a enfin les radicaux, eux aussi opposés. Qui paie?, demande, laconique, Katharina Hürlimann (Chiètres). Au final, l'amendement Berset échouera contre l'avant-projet remanié (57 à 52, 2 abstentions). JnG

Les socialistes diront oui et non le 9 février

MOTS D'ORDRE • *Le PS fribourgeois compare la révision des droits populaires à une boîte de chocolats. Et la refusera.*

«Admettons qu'un syndicaliste négocie une hausse de salaire de 100 francs par employé. Et que le patron de l'entreprise lui propose une boîte de chocolats pour Noël: la révision des droits populaires, c'est à peu près ça.» Le conseiller national Erwin Jutzet n'a pas mâché ses mots, jeudi soir à Cressier, devant l'assemblée du Parti socialiste fribourgeois. «Cette proposition ne ressemble en rien à un progrès.» Tels étaient ses arguments pour convaincre les troupes de voter non. Le Singinois craint que si le projet passe, le débat sur un accroissement des droits populaires soit clos pour un bon moment. «Les bourgeois diront: Vous vouliez une réforme? Vous l'avez!»

L'objet sur lequel les Suisses se prononceront le 9 février serait un pseudo-solution. Un placebo inefficace. «En plus, pour ce qui est du gain démocratique sur les traités internationaux, telle que la loi est formulée, cela va plutôt à l'encontre des intérêts socialistes.»

La discussion s'est prolongée sur le fait qu'en votant «non», la gauche est «mal accompagnée», l'UDC refusant également l'objet. «Mais il s'agit aujourd'hui de nous profiler en tant que socialistes. Nous faisons notre politique avec nos idées, indépendamment des mots d'ordre des autres.» Alexandre Grandjean, constituant moratois, veut également donner un signal clair sur le plan cantonal: «Afin que la Constituante puisse mener un vrai débat sur ce thème.» La quarantaine de militants fribourgeois ont finalement suivi le parti suisse. Non par 36 voix et quatre abstentions.

Auparavant, la directrice de la Santé et des affaires sociales Ruth Lüthi était venue expliquer aux

socialistes pourquoi il est «indispensable» d'accepter l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers. Ruth Lüthi a commencé par résister le débat: «Cette loi n'a aucun rapport avec les coûts de la santé. Quant au financement d'hospitalisations privées par les pouvoirs publics, il a d'ores et déjà été décidé. Cet objet de votation porte sur la proportion à verser par les pouvoirs publics, en matière d'hospitalisations privées.» Pour la conseillère d'Etat, le «oui» permet de garder dans certaines limites une dépense de toute façon considérable: Fribourg paiera 31 mio en cas d'acceptation de la loi (6 mio de plus en cas de refus). Les membres de l'assemblée ont accepté l'objet à l'unanimité.

SOCIALISTE: MODE D'EMPLOI

Le PS a d'autre part présenté à ses militants un programme de formation. Le parti investira 10000 fr. par an pour ses militants. «Depuis quelques décennies, cela s'est perdu. Beaucoup d'entre nous sont entrés récemment en politique, n'ont pas connu mai 68», a souligné Benoît Rohrbasser, membre du comité directeur. La formation socialiste se déclinera sous trois volets. Les thèmes généraux développeront le socialisme démocratique, les structures du parti, ou l'histoire du PS. Des connaissances pratiques seront transmises dans des cours intitulés, entre autres, «Etre conseiller communal», «Membre d'un tribunal», «Organiser une campagne électorale».

Enfin, les socialistes pourront suivre un certain nombre de cours dispensés par l'Union syndicale sous le label «Movendo», sur le bien-être ou la rédaction d'un procès-verbal, par exemple. RH

Violence chez les adolescents

CONFÉRENCE • *Selon Michel Lachat, la violence juvénile serait l'une des conséquences de Mai 68.*

«Il est évident que la violence chez les adolescents est devenue excessive depuis trois ou quatre ans.» Michel Lachat, président de la Chambre pénale des mineurs est bien placé pour le savoir. Jeudi soir, à Granges-Paccot, il était invité par les Femmes PDC (Parti démocrate-chrétien) à débattre du thème sensible de l'adolescence face à la violence en compagnie d'Isabelle Chassot, conseillère d'Etat et directrice de l'Instruction publique, de la culture et des sports (DICS).

«Ce qui manque vraiment à Fribourg, a déploré la conseillère d'Etat, c'est une institution pour placer les jeunes qui présentent des difficultés, avec un environnement scolaire et un encadrement social et thérapeutique.» Faute de structures d'accueil, ces jeunes sont pour l'instant dirigés vers d'autres cantons, principalement Vaud, Genève et Berne.

PARENTS RESPONSABLES?

Le rôle joué par l'école est revenu à plusieurs reprises dans la discussion. «L'enseignant est là pour transmettre des informations à l'enfant, pas pour devenir un assistant social.» Et Isabelle Chassot d'évoquer ces directeurs d'établissements scolaires appelés le samedi ou le dimanche pour une bagarre survenue le samedi soir. «L'école ne doit pas assumer cette responsabilité-là. C'est trop réducteur de sa mission.» Si l'école refuse de porter le chapeau,

qu'en est-il du côté des parents? Michel Lachat: «Je suis persuadé qu'on récolte aujourd'hui les conséquences de Mai 68. A cette époque, on scandait haut et fort qu'il est interdit d'interdire. Aujourd'hui, beaucoup de gens n'osent plus dire non.»

D'où la proposition d'une participante d'organiser des stages parentaux. Une idée très en vogue (voir notre édition de vendredi dernier sur la violence juvénile). «Nous ne disposons d'aucun moyen légal», répond M^{me} Chassot.

Pour M. Lachat, «le droit des mineurs a connu un développement incroyable depuis l'adoption de la Constitution internationale des droits de l'enfant en 1989. Jusque-là, on considérait les jeunes comme la propriété de ses parents, il est devenu sujet de droits.» Un statut qui ne justifie cependant pas la transformation de l'enfant en roi.

UNE MINORITÉ SEULEMENT

Enfin, les deux conférenciers ont insisté sur le fait que seule une minorité de jeunes rencontre de graves difficultés. «Entre 5 à 6%», selon Michel Lachat. C'est une minorité qu'il ne faudrait pas négliger. Ce qui n'empêche pas l'homme de loi de voir la jeunesse fribourgeoise comme une belle jeunesse. «Et appréciez cet avis qui vient d'un juge répressif!» Répressif, mais pas dénué d'humour.

CG